

ZI/ab



Fr. 801 M1-  
Paris, le 15 juin 1978

ga

Note d'entretien

M. René Monory, Ministre français de l'Economie (M), a reçu, le mardi 13 juin 1978 à 18 h. 30, M. le Conseiller fédéral Fritz Honegger, Chef du Département fédéral de l'Economie publique (H), qui était accompagné en la circonstance par M. l'Ambassadeur Paul Jolles, Directeur de la Division du Commerce (J), ainsi que par le soussigné.

Résumé

1° Sur le problème des produits pharmaceutiques, M et H se sont grandement félicités de l'accord franco-suisse conclu le 24 février dernier, dont ils attendent qu'il élimine les difficultés qui s'étaient produites et facilite par là un nouvel essor des investissements suisses en France. Au cas cependant où l'application dudit accord soulèverait encore des problèmes, M a donné l'assurance qu'il veillerait à ce que des instructions soient adressées aux services compétents.

2° M a exposé les grandes lignes de la politique actuelle du gouvernement tendant à la libéralisation des prix. Il s'agit avant tout de provoquer un transfert de responsabilité aux entreprises. Cela dit, en lançant cette opération de vérité, le Président et le gouvernement français ont pris un pari jugé indispensable, mais dont le bénéfice n'apparaîtra que dans plusieurs années.



- 2 -

3° En ce qui concerne le contexte international, M laisse entendre que la France serait en principe favorable à l'idée d'un serpent européen élargi, qu'il préfère pour sa part appeler l'organisation d'une zone de stabilité monétaire en Europe, à condition cependant que l'ensemble de la CEE y participe, que des moyens considérables soient réunis pour défendre le fonds monétaire commun et, enfin, que les écarts actuels entre les taux d'inflation des différents pays intéressés soient réduits. En ce qui concerne la Suisse, M a remarqué que si notre franc continuait à faire peur à certains, la part que notre pays pourrait jouer le cas échéant dans la nouvelle organisation, et notamment dans le fonds commun qui est envisagé, constituerait un argument nouveau en faveur de la Suisse.

\*

\* \*

1° En premier lieu a été évoqué le problème des filiales françaises des firmes pharmaceutiques suisses et plus précisément celui des prix des produits vendus en France. Tant M que H et J se sont grandement félicités de l'accord franco-suisse conclu le 24 février dernier. Ils ont unanimement exprimé la conviction que cet accord doit permettre d'éliminer les difficultés qui s'étaient produites au cours des dernières années.

H n'en doute pas. S'il doit néanmoins insister sur l'application dudit accord, comme il venait de le faire une heure auparavant auprès de M. Deniau, c'est qu'il n'est pas encore certain que toutes les instructions aient déjà



- 3 -

été données à l'organe chargé précisément de l'application de l'accord, à savoir le Comité Coudurier. M, qui a paru étonné de cette remarque, a fourni l'assurance qu'il veillerait à la notification de l'accord aux services intéressés et que si des difficultés devaient encore se manifester, il conviendrait que l'ambassade en informât sa collaboratrice Madame Parent (responsable des relations extérieures à son Cabinet), présente à l'entretien.

2° Interrogé par H et J sur la nouvelle politique de libéralisation menée par le gouvernement français - et à laquelle M est si étroitement associé - M répond comme suit :

Il s'agit là d'une opération à la fois simple et compliquée. Simple dans son mécanisme, mais compliquée en raison de toutes les habitudes accumulées depuis trop longtemps et qui, de subventions en contrôles, ont étouffé le sens de l'initiative chez les chefs d'entreprise. Si aujourd'hui la liberté leur est rendue en matière de prix industriels, c'est justement afin de provoquer un transfert de responsabilités aux entreprises.

M admet sans autre qu'il s'agit là d'un pari. La partie n'est donc pas gagnée. Bien plus, ce ne sera que plus tard, et même dans des années, qu'on mesurera tout le bénéfice de l'opération entreprise. Dans l'immédiat, par contre, les indices continueront à se montrer préoccupants, aussi bien en ce qui concerne le coût de la vie que l'emploi. La hausse des prix risque même de s'accroître au cours des prochains mois pour atteindre 1,3 à 1,4 d'ici à l'automne (ce qui risque d'aboutir à un indice annuel supérieur à 12 %). Cela dit, M ne dramatise pas la situation. Il ne croit guère à une flambée inflationniste, attendu que le marché mondial des matières premières demeure calme, tandis qu'en France



- 4 -

on enregistre une stabilité tant de la masse salariale que de la masse monétaire.

M passe ensuite en revue les réactions des partenaires sociaux. En ce qui concerne le patronnat, poursuit M, il réagit plutôt bien, mais comme toute personne qui sort de prison, il ne se sent pas encore complètement à l'aise à l'air libre. Il faut qu'il s'adapte à la nouvelle situation. Quant aux risques de conflits sociaux - question soulevée par H - M ne se montre pas trop soucieux, les salariés étant, selon lui, rendus plutôt prudents par les menaces qui pèsent sur l'emploi. Au demeurant, rappelle M, ce ne sont que les prix industriels qui sont libérés et non pas, ou du moins pas encore, la distribution et les services. A la fin de l'année, on fera le point de la situation et si à ce moment-là, dans la décomposition de l'indice global des prix, la part afférant aux prix industriels se révèle inférieure au taux global, cela constituera le premier indice que l'opération se trouve sur la bonne voie. Mais ce ne sera que beaucoup plus tard, d'ici trois ou quatre ans, que l'opinion comprendra qu'il était indispensable d'entreprendre l'opération actuelle. A la remarque de H qu'il a fallu un grand courage pour se lancer dans une telle politique, M en convient, en ajoutant que c'est ce qui constitue à ses yeux l'attrait de l'action que le gouvernement a entreprise.

3° M ayant déjà plusieurs fois mentionné le contexte international, J lui demande d'indiquer comment il juge ce contexte et notamment le facteur monétaire.

M répond comme suit : préoccupée par les perturbations provoquées dans l'économie mondiale par les turbulences monétaires, la France est en principe favorable à



- 5 -

l'idée d'un serpent européen élargi (qu'il préfère évoquer sous le nom d'"organisation d'une zone de stabilité monétaire en Europe"). Il y met cependant trois conditions :

a) que l'ensemble de la CEE y participe (avec la possibilité cependant de quelques dérogations pour tel ou tel pays dans une situation momentanément difficile, comme par exemple c'est aujourd'hui le cas de l'Italie);

b) que d'"énormes moyens" soient réunis pour constituer un fonds de défense monétaire commun;

c) enfin, que les écarts qui se manifestent aujourd'hui entre les différents taux d'inflation d'un pays à l'autre soient considérablement réduits (cette condition serait remplie si l'indice français, qui risque cette année de monter à 12 %, redescendait l'an prochain à 7 %, même si l'Allemagne restait aux alentours de 4 %).

J : Qu'en est-il des possibilités d'actions concertées à l'égard du dollar ? Est-ce qu'on envisage par exemple une réduction des comptes-dollars dans les transactions internationales ?

M : Ce serait bien difficile. L'OPEP elle-même, qui avait envisagé la constitution d'un "cocktail de monnaies", reste pour le moment dans la zone dollar.

J : Dans l'hypothèse où se constituerait l'organisation de la zone de stabilité monétaire précitée, la Suisse y aurait-elle sa place ?

M : Le franc suisse fait toujours un peu peur à certains, mais, ajoute-t-il, il ne devait pas y avoir là de



- 6 -

difficultés insurmontables. (M fait ensuite une allusion voilée, mais intelligible, aux controverses qui s'étaient manifestées il y a quelques années entre Berne et l'ancien serpent) en ajoutant ceci, qui est important : dans le cas où une nouvelle organisation de la stabilité monétaire serait réalisée en Europe, un argument nouveau pourrait être alors invoqué par la Suisse, à savoir la part qu'elle serait prête à prendre dans ladite organisation, notamment dans le cadre du fonds commun de défense des monnaies. M ajoute d'autre part qu'aux yeux du gouvernement français, il ne pouvait y avoir une Europe politique sans un minimum d'organisation monétaire, de même qu'une telle organisation suppose un minimum d'unité politique en Europe.)

J soulève ensuite la question de l'élargissement de la CEE. M répond comme suit : "Si nous sommes sentimentalement favorables à un tel élargissement, notamment en ce qui concerne l'Espagne, nous devons agir avec prudence et faire en sorte d'éviter qu'en s'élargissant la CEE ne se transforme en une grande zone de libre échange".

H demande enfin à M ce qu'il pense des "sommets". M (qui passe pour être peu favorable à des réunions de ce type) répond à la manière d'un Normand : "Les sommets sont curieux. C'est quand on s'attend à de grands bouleversements qu'il n'en sort rien. Quand on se prépare à des réunions de routine, il en résulte certaines initiatives. C'est à peu près ce qui s'est passé dernièrement à Copenhague. Il n'en demeure pas moins qu'à la suite des initiatives prises à cette occasion par le Président Giscard d'Estaing et le Chancelier Schmidt en matière monétaire, le prochain sommet européen de Brême trouvera ce problème au centre de ses préoccupations.



